

Pour tout ce qui concerne l'Administration du Journal, Rédaction, Abonnements, Renseignements & Annonces s'adresser à l'Imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil

LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE 6 HEURES A 7 HEURES DU SOIR

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

#### SOMMAIRE

TEXTE : Mise au concours des édifices publics. — Les grands travaux lyonnais. — Le chemin de fer de Lyon-Croix-Paquet à Lyon-Croix-Rousse. Déplacement de la gare de Perrache. — L'architecture au Salon. — Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon de la fin du xv<sup>e</sup> au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle. — Société académique d'architecture de Lyon. — Travaux en cours d'exécution. — Demandes en autorisation de bâtir, etc. — Résultats et mises en adjudication. — Avis et renseignements divers.

GRAVURE : Vue de la ville de Lyon en 1548.

### MISE AU CONCOURS DES ÉDIFICES PUBLICS

Le dernier numéro de la *Construction Lyonnaise* était sous presse au moment où la plupart de nos confrères de la presse quotidienne reproduisaient le texte de notre pétition ; et, notamment l'*Écho de Lyon* qui la commentait très favorablement.

Nous n'avons pu à ce moment leur présenter nos remerciements pour leur bienveillante publicité, nous nous empressons de les leur adresser aujourd'hui. Nous remercions également notre confrère parisien la *Construction moderne*, ainsi que le journal *l'Immeuble et la Construction dans l'Est*.

Ce dernier, en reproduisant notre pétition, l'a fait précéder de quelques réflexions qui sont en somme le développement de certains points des considérations que nous avons émises, mais sur lesquelles nous n'avons pas cru devoir insister. Néanmoins puisque ces réflexions ont été faites et publiées, nous ne voyons pas d'inconvénients à placer sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes :

« Dans un pays organisé démocratiquement comme nous avons la prétention de l'être en France, tous les emplois, toutes les fonctions doivent être donnés aux plus capables de les mieux exercer. Pour reconnaître le plus capable on n'a pas d'autre moyen que le concours. Tout particulièrement pour les constructions de monuments publics, le concours est une règle sûre en vue de constater le mérite d'un projet, il est une pierre de touche infaillible pour apprécier la compétence et le talent d'un architecte dans l'objet d'un programme déterminé. Ces vérités ne sont plus contestées que par ceux qui doivent leur position au privilège et à la faveur, par ceux qui, une fois munis d'une commission ou d'un diplôme officiels, se croient de par leur étiquette des capacités universelles et transcendantes.

« Or, l'universalité des connaissances nécessaires aux architectes est telle, le domaine de la profession est si étendu qu'on peut dire qu'un homme ne peut les embrasser toutes d'une façon complète et qu'un architecte est ainsi amené par ses goûts ou par les circonstances à se perfectionner dans une spécialité plutôt que dans une autre. Un tel s'adonne aux constructions civiles, tel autre réussit mieux dans les monuments religieux ; les uns sont plus compétents pour les établissements scolaires, les autres plus capables dans les habitations privées. Le bienfaisant résultat des concours est précisément d'appeler les spécialités et de pouvoir choisir parmi eux le plus digne et le mieux à même de satisfaire à un programme déterminé.

« Ce sont ces idées qui ont amené les architectes de Lyon à adresser une pétition au Maire et au Conseil municipal de cette ville pour que dorénavant tous les travaux soient mis au concours. En changeant le nom de la localité, les architectes de toutes les villes pourraient faire la même démarche dont le succès développerait à la fois l'art de l'architecture et la dignité des architectes. »

Voilà qui est parlé net. C'est peut-être un peu vif, mais ça ne manque pas de cranerie et de franchise.

Nous espérons maintenant que notre municipalité ne tardera pas trop à examiner cette question ; et, nous attendons sa décision avec une entière confiance, car nous avons la conviction que le bon droit et la justice sauront trouver dans ses rangs de vaillants et énergiques défenseurs.

### LES GRANDS TRAVAUX LYONNAIS

#### CE QUE NOUS SOUHAITONS

Dans un précédent article, paru en février dernier, relatif aux *grands travaux lyonnais*, nous disions, sous forme de conclusion :

« Si l'on veut aboutir à quelque chose de bien, il faut une unité de direction, un programme bien défini et bien étudié sous toutes ses formes. »

C'est pour y donner suite que nous commençons à publier aujourd'hui, une série d'études sommaires, de simples vœux, concernant des améliorations qu'il serait désirable, suivant nous, de pouvoir réaliser dans chacun des six arrondissements.

Nous n'avons pas le moins du monde la pensée d'imposer notre manière de voir à l'Administration municipale pas plus que de lui tracer une ligne de conduite.

Nous exposons simplement et sans prétention, ce que nous croyons très sincèrement être bien, bon et possible, tenant surtout à faire remarquer que les idées que nous émettons sont essentiellement personnelles et absolument exemptes de tout intérêt particulier, qu'elles n'ont pour objectif que des projets faisables, se rapportant tous à un programme d'ordonnement général raisonné.

Ceci dit, à nos lecteurs d'apprécier.

#### Premier Arrondissement

Le 1<sup>er</sup> arrondissement a pour limites :

A l'ouest : les quais de la rive gauche de la Saône, depuis le pont du Change jusqu'à la montée Hoche ;

Au nord : la montée Hoche, le boulevard de la Croix-Rousse et la montée du Boulevard ;

A l'est : les quais de la rive droite du Rhône, comprenant la place Saint-Clair, le quai du même nom et une portion du quai de Retz jusqu'à la rue Bât-d'Argent ;

Au sud : la rue Bât-d'Argent, le Lycée, les rues Neuve, de la Fromagerie, des Bouquetiers et la place d'Albon.

Sa superficie totale d'environ 127 hectares contient une population de 65.573 habitants, soit une densité moyenne de 516 habitants par hectare.

Il est doté de 23 kil., 300 de longueur de voies publiques et d'un réseau de 15 kilomètres d'égouts de divers types.

Enfin, et c'est le point capital, ses habitants paient annuellement en contributions de portes et fenêtres, personnelles, mobilières et patentes, le très respectable chiffre de 3.433.541 francs. Ce qui représente sur l'ensemble une taxe moyenne par tête de 52 fr., 36



et un rendement moyen par hectare superficiel de 27.000 francs.

Ces quelques chiffres démontrent péremptoirement qu'il peut à bon droit espérer beaucoup de la sollicitude de l'Administration, attendu qu'il paie très généreusement sa place au soleil<sup>1</sup>.

Cet arrondissement, mélangé de vieux et de nouveaux quartiers, a un aspect essentiellement lyonnais, qu'il doit à sa situation pittoresque et à la tortuosité de ses très anciennes voies.

Indépendamment de beaux et nombreux édifices, on y compte trois grands jardins publics et deux funiculaires.

Sa caractéristique est de renfermer à lui seul tout le commerce de la soierie.

Il offre en outre cette particularité remarquable d'être établi, par parties sensiblement égales, sur trois emplacements différents, en plaine, en mi-coteau et en coteau. Nous nous en servons pour le diviser en trois sections et examiner successivement ce que l'on peut faire dans chacune d'elles, en tenant compte rigoureusement des deux considérations de plan et de nivellement.

La première section, toute en plaine, commence à la limite actuelle sud de l'arrondissement et se termine au nord par la rue Puits-Gaillot, la place des Terreaux, la rue d'Algérie et le quai de la Pêcherie, en y comprenant les maisons bordant le quai Saint-Vincent jusqu'à la montée Hoche, ainsi que les nos 1 à 17 du quai Saint-Clair.

La deuxième section, à mi-coteau, est limitée au nord par le cours des Chartreux, la rue de l'Annonciade, la rue du Commerce et la rue des Fantasques.

Enfin la troisième section, en coteau, comprend le surplus de l'arrondissement, jusqu'à ses confins nord actuels.

*Première section (en plaine).* — Cette section renfermant des maisons de très grande importance, les améliorations qu'il y aurait lieu de souhaiter, indépendamment de quelques mises à l'alignement d'immeubles en saillie qui s'exécuteront au fur et à mesure des reconstructions, consisteraient :

1° A élargir la rue Bât-d'Argent à son débouché vers le quai de Retz, à acquérir les immeubles de 1 à 7 de la rue du Plâtre et enfin de remettre à l'alignement la maison [rue de la Platière, n° 7.

On doterait ainsi la Ville d'une large artère allant du Rhône à la Saône, d'une incontestable utilité pour le commerce et comparable à la rue Grenette.

Toute la population a déjà pu apprécier le bienfait obtenu par la démolition de l'immeuble qui obstruait, il y a quelques années, la rue Bât-d'Argent en face du café Casati, que serait-ce si cette voie pouvait être achevée comme nous l'indiquons ! — C'est qu'il n'y a pas à dire le contraire, à part la rue Grenette, il n'existe pas une rue transversale ménageant en vue droite, du quai du Rhône, une échappée sur notre riant coteau de Fourvière.

2° Faire acte d'assainissement en supprimant la sentine où se trouve ce que nous appelons l'Hôtel de Police, vers les ruelles qui ont nom Luizerne et de la Valfenière.

On peut très bien, tout en conservant ce qu'il peut y avoir de bon dans cet ancien Hôtel des Postes, y ajouter les annexes qui sont nécessaires et le remanier de façon à en faire un véritable Hôtel de Police plus digne et mieux approprié aux besoins de la seconde ville de France. Nos architectes trouveront là, dans cette mise au concours, une noble émulation à exercer leur savoir.

3° Voir se réaliser l'élargissement de l'extrémité nord de la rue du Gare.

Tout en laissant à l'Administration seule la tâche d'étudier comment il conviendrait de faire le tracé, nous nous permettrons

<sup>1</sup> Tous ces renseignements seront indiqués dans le même ordre pour les cinq autres arrondissements, avec leurs chiffres respectifs. — Ce mode d'appréciation, qui nous paraît le plus équitable, permettra à nos lecteurs de se rendre compte, très facilement, par une simple comparaison, de l'importance de chaque arrondissement.

de dire qu'un prolongement rectiligne, débouchant en face du Grand-Théâtre, serait moins commode, pour les mouvements de voitures, qu'une déviation inclinant du côté de la place de la Comédie, où le dégagement est immédiat. — Du reste, la maison située à l'angle sud-ouest de la rue du Gare et de la rue Lafond, étant appelée à disparaître complètement, il n'y aurait aucun inconvénient à faire une étude dans ce sens.

*Deuxième section (à mi-coteau).* — Cette section est de beaucoup celle où il y aurait le plus à faire.

Nous mentionnerons en première ligne l'élargissement de la rue Puits-Gaillot (route nationale n° 83 de Lyon à Strasbourg).

Cette portion de route nationale, située au débouché d'un de nos plus beaux ponts, qui dessert un quartier essentiellement commerçant, présente des largeurs absolument incroyables, comparative-ment à l'importance de son trafic ; ainsi, dans sa partie la plus large, elle n'a pas plus de 12 mètres et moins de 7 mètres dans la plus étroite.

C'est dans ce peu d'espace que d'innombrables piétons affairés circulent à travers un croisement constant de tramways, de camions, de fardiers de toutes sortes !

Il est surprenant que les accidents n'y soient pas plus fréquents. — Il est vrai que ce résultat n'est obtenu qu'au détriment de la vitesse.

Il faut cependant ne pas oublier que c'est dans les immeubles avoisinants que se tiennent nos comptoirs de soieries, ces sérieuses et puissantes maisons de commerce, cause primordiale de notre réputation universelle, qui reçoivent, échangent ou expédient chaque jour, et dans le monde entier, pour plus d'un million de marchandises !

En présence de cette considération prépondérante, la possibilité de créer une facilité d'évolution à notre industrie locale, doit nous encourager à souhaiter cet élargissement.

Malheureusement, une amélioration de cette importance, qui demande, pour être efficace, à être réalisée de suite, sort du cadre d'un budget municipal, procédant par crédits annuels. Il faut donc pour aboutir recourir à l'initiative privée, à l'association, au syndicat enfin.

Mais, qu'est-ce que cela fait, — n'est-ce pas là au contraire une superbe occasion de se servir de ce puissant outil et de montrer ce qu'il peut faire de bien dans cet ordre d'idées.

Que MM. les entrepreneurs veuillent bien examiner cette affaire, et ne pas juger *a priori*, ils verront que la chose n'est pas impossible, car à l'exception des deux immeubles nos 3 et 5, le reste est bon, il y a du fond, beaucoup de *fonds* même.

Nous ne dirons maintenant que fort peu de chose sur la rue ou montée du Griffon, voie n'ayant pas même quatre mètres de largeur à son point le plus bas, vers la rue Puits-Gaillot. Cette insuffisance est trop connue de tous, pour insister plus longtemps sur le désir ardent que nous avons de la voir disparaître.

Seulement, comme cette amélioration se trouvera liée, en quelque sorte, avec le résultat donné par l'entreprise qui précède, nous espérons que ces deux questions se résoudreont en même temps.

A présent, si nous passons à la partie occidentale de cette section, où se trouvent les quartiers dits de Saint-Vincent et de la Martinière, les desiderata abondent, mais l'Administration municipale y a répondu en bloc, en faisant étudier, il y a quatre ans environ, en vue de la transformation complète de ces quartiers, un fort beau projet d'ensemble, qui, sauf quelques modifications de détail insignifiantes, est parfaitement conçu.

Que deviendra-t-il ? Restera-t-il dans les cartons ? — Ce serait regrettable.

Peut-être s'exécutera-t-il à l'aide d'une combinaison analogue, ou meilleure, si possible est, que celle employée pour la transformation du quartier Grôlée ?

Quoi qu'il en soit, voilà une entreprise considérable, accessible à tous par la collectivité.

Que les audacieux se présentent. — Dame Fortune est, dit-on, tout à fait aimable pour eux.

*Troisième section* (en coteau). — L'ouverture récente de la rue Jean-Baptiste Say, vers les Pierres-Plantées, qui a permis la communication de la rue de Sève avec la rue du Bon-Pasteur, a trop fait reconnaître l'utilité de souder entre elles les voies à flanc de coteau pour que nous ne désirions pas voir se prolonger la rue de l'Alma du côté de l'ouest, jusqu'à la rue de la Tourette d'abord et ensuite, jusqu'à la rue Pierre-Dupont, soit environ 300 mètres de percées à travers des propriétés non bâties.

Comme la situation est très belle, il est permis de supposer que des maisons ne tarderaient pas à s'édifier sur chacune de ses rives.

On profiterait de cette occasion pour démasquer l'horizon, au sud de la rue de Vauzelles, en enlevant le mur qui l'obstrue et réduit cette voie, au moins pour les voitures, à l'état de cul-de-sac.

Les nombreux piétons qui empruntent les escaliers de Vauzelles verraient choir cette muraille avec plaisir.

En ce qui concerne le complément indispensable de ce projet, c'est-à-dire le prolongement oriental de la rue de l'Alma, jusqu'à la rue Jean-Baptiste-Say, il serait plus onéreux, mais non moins utile, et s'il se réalisait en prolongeant les alignements, ce que nous souhaitons, il faudrait nous résigner à voir disparaître les derniers restes de notre fameuse tour *Pitrat*, connue de tous les Lyonnais, mais qui ne sera probablement jamais classée monument historique.

Nous terminons cet article sur le premier arrondissement en disant qu'il serait intéressant d'étudier le moyen de relier par une voie nouvelle l'extrémité sud de l'impasse des Chartreux avec l'amorce actuelle de l'impasse de Flesselle.

Au point de vue du nivellement, cette solution est même assez pratique, attendu qu'on ne doit pas dépasser des rampes de 0<sup>m</sup>,06.

Cette voie aurait l'avantage de sectionner utilement l'énorme massif des Chartreux, actuellement sans issues.

Elle se trouverait admirablement située et orientée, nous sommes donc en droit de faire également en ce qui la concerne, au point de vue des futures constructions, les mêmes suppositions que pour celle ci-dessus.

(A suivre.)

## LE CHEMIN DE FER

### DE LYON-CROIX-PAQUET A LYON-CROIX-ROUSSE

— SUITE —

*Installation mécanique.* — L'installation mécanique a été confiée aux Chantiers de la Buire qui ont construit le matériel roulant et sous traité les autres parties.

Les machines à vapeur sont sorties des Fonderies de l'Horme, les chaudières des ateliers de MM. Bonnet et Spazin, et les câbles de la maison Teste de Vaise.

*Matériel roulant.* — Le matériel roulant se compose de six voitures à voyageurs et de deux trucs à marchandises constituant quatre trains, deux pour la semaine et deux pour le dimanche.

Les trains de semaine comportent une voiture et un truc, alors que ceux du dimanche sont constitués par deux voitures.

Tous les véhicules sont à planches inclinées de manière à rattraper à peu près la moitié de la pente; cette disposition vivement réclamée par le public, n'est pas sans présenter dans l'exploitation de sérieuses difficultés, en nécessitant l'arrêt des voitures en un point mathématiquement repéré sur le quai des gares, sans cela leur plancher ne se trouve plus au niveau des trottoirs.

Toutes les voitures sont mixtes, c'est-à-dire comportant à la fois des compartiments de première et de deuxième classe et peuvent contenir soixante-dix voyageurs, soit vingt en première et cinquante en seconde.

Comme les autres parties de ce chemin de fer le matériel roulant a été solidement traité. Les châssis sont complètement en fer et montés sur deux essieux, ils sont tous porteurs du frein automoteur destiné à produire l'arrêt des trains en cas de rupture du câble. Le tout offre une résistance considérable et une solidité à toute épreuve; on en jugera en disant que chaque véhicule pèse de 10 à 11 tonnes, suivant son type, c'est-à-dire presque autant avec leurs faibles dimensions que les grandes voitures de la Compagnie P.-L.-M.

Le seul reproche qu'on puisse faire à ce matériel, est peut-être ses dimensions restreintes, imposées du reste par le gabarit dont on disposait; il semble, que la Compagnie ait voulu racheter ce défaut par l'élégance et le confortable. Les compartiments de première classe, avec leurs places à dix centimes, sont traités avec le même luxe que les compartiments de première classe de nos grandes lignes de chemin de fer.

L'éclairage des voitures, si défectueux en général, a été étudié avec soin, les parois latérales sont presque en totalité vitrées, et quatre lampes à pétrole, par voiture, constamment allumées donnent la lumière pendant la nuit ou la traversée du tunnel. Malgré cette disposition, bien supérieure à celle adoptée sur les funiculaires de la Croix-Rousse ou de Saint-Just, la Compagnie étudie l'éclairage au gaz de son matériel roulant.

Pour terminer ce qui est relatif aux trains, disons un mot, des charges qu'ils représentent.

Leur poids mort est de 21.000 kilogrammes pendant la semaine, la surcharge peut atteindre 13.600 kilogrammes, savoir 5850 kilogrammes pour les voyageurs et 8350 kilogrammes de marchandises représentés par une voiture de charbon par exemple.

Le train peut donc avoir à certains moments un poids total de 35.000 kilogrammes environ.

Le matériel et les câbles sont essayés avec une charge vive augmentée de moitié, c'est-à-dire sous un effort de 41.400 kilogrammes.

*Machine fixe.* — La machine motrice comporte un moteur à vapeur à deux cylindres couplés, de la force effective de 125 chevaux-vapeur, commandant au moyen d'un pignon à dents de bois une roue d'engrenage en fonte de 7 mètres de diamètre. Cette roue d'engrenage est clavetée et freinée sur un arbre en fer de 8 mètres de long et reposant sur quatre paliers. Ce même arbre porte également clavetés et freinés deux tambours de 16 mètres de développement, sur lesquels s'enroulent en sens inverse les deux câbles de traction. L'enroulement régulier des câbles est obtenu au moyen de deux chariots guides, qui se déplacent suivant les génératrices, entraînés dans le mouvement général par une série d'engrenages.

Le mécanicien chargé de la conduite de la machine est placé sur une estrade de manière à embrasser d'un coup d'œil tout le mécanisme; il a sous les mains trois leviers de manœuvre, pour l'introduction de la vapeur, le changement de marche et le frein à vapeur; à sa portée se trouve également le volant d'un frein à main.

Une aiguille en se déplaçant lui indique à chaque instant la position du train montant sur la voie; l'installation est complétée par un manomètre indicateur de pression et un graisseur automatique, dont on peut constater à chaque instant le fonctionnement.

La question de l'éclairage et de la ventilation de la chambre des machines, placée en sous-sol, présentait quelques difficultés, elle a été résolue d'une façon très satisfaisante. L'éclairage ne laisse aucun point intéressant de la machine dans l'ombre, et deux kiosques

placés sur le trottoir du boulevard de la Croix-Rousse, recevront deux cheminées d'appel destinées à évacuer l'air vicié et à rafraîchir la température, le mouvement des tambours produit, du reste, un brassage de l'air qui concourt puissamment à la ventilation.

On a ménagé l'emplacement nécessaire à une deuxième machine à vapeur pour le cas où la nécessité s'en ferait sentir, mais on a le temps, le chemin de fer de Saint-Just marchant sans arrêt, depuis dix ans avec un seul moteur.

Les câbles sont constitués par des fils de fer et d'acier. La partie extérieure comprend 7 torons en fils n° 16, soit 133 fils dont 49 en acier et 84 en fer.

La partie centrale ou âme comprend 3 torons de 7 fils, soit 21 fils d'acier n° 14, cette âme est contenue dans une enveloppe en chanvre.

Le fer adopté résiste à plus de 70 kilogrammes et l'acier à plus de 160 kilogrammes pour 1 millimètre carré de section.

Chaque voie a son câble distinct amarré sur un tambour correspondant au moyen d'un culot en étain traversant une douille conique en bronze.

Les câbles sont établis pour ne travailler avec les plus grandes charges de l'exploitation qu'au dixième de leur charge de rupture qui est voisine de 94.000 kilogrammes.

Les câbles constituent une des parties les plus délicates d'une installation à traction funiculaire, aussi sont-ils l'objet d'essais particulièrement sérieux, on en mesure chacune des parties après les avoir décomposées avec soin, les fils sont alors essayés sur un dynamomètre pour mesurer les charges de rupture et d'élasticité. Ces essais préliminaires sont complétés par une épreuve en marche qui consiste à leur faire faire vingt trains avec la charge vive d'exploitation augmentée de sa moitié.

*Chaudières.* — La Compagnie possède une batterie de trois chaudières semi-tubulaires à grande surface de chauffe. Deux chaudières suffisent pour faire la puissance de 125 chevaux, la troisième est une chaudière de secours, les grilles sont disposées de manière à brûler des charbons dits menus criblés, le tirage très énergique de la cheminée permet l'usage des houilles maigres.

Un réservoir d'eau de 25 mètres cubes de capacité, alimenté par le service supérieur de la ville (service de Saint-Just) fournit l'eau de vaporisation.

Telles sont dans leur ensemble, les principales dispositions adoptées dans la construction du nouveau chemin de fer funiculaire de la place Croix-Pâquet à la Croix-Rousse, dont l'ouverture au public est imminente. Il nous reste un mot à dire de l'organisation du service et des tarifs.

*Organisation du service et tarifs.* — La Compagnie est obligée par son cahier des charges, de marcher sans arrêt de 5 heures du matin à 11 heures du soir, soit 18 heures et les dimanches et fêtes jusqu'à minuit soit 19 heures.

Le nombre minimum des départs est fixé à 10 par heure, ou un départ toutes les 6 minutes, ce qui fait en moyenne 180 trains à la montée et 180 trains à la descente dans chaque journée.

On arrive ainsi à une activité de circulation qu'il est bien difficile de dépasser avec deux voies.

D'autre part les tarifs du nouveau chemin de fer sont des plus réduits, le coût du voyage, tant à la montée qu'à la descente, et sans condition de billet d'aller et retour, est de 5 centimes en seconde et de 10 centimes en première.

Les marchandises sont également avantageusement traitées au point de vue des tarifs, ainsi le coût de leur transport pour des poids compris entre 20 et 100 kilogrammes varie de 5 à 25 centimes.

Une carriole à bras avec son conducteur 20 centimes, aller et retour 30 centimes.

Une voiture à un collier. . . . . 0,75

Une voiture à deux colliers. . . . . 1,50

A. B.

## DÉPLACEMENT DE LA GARE DE PERRACHE

Dans le dernier numéro de la *Construction Lyonnaise* nous indiquions sommairement la possibilité de l'entreprise, et nous avons montré les avantages pratiques du déplacement de l'importante gare de Perrache. Nous continuerons aujourd'hui par l'examen des transformations qu'amènerait un tel projet, selon le tracé qu'on pourrait adopter.

Dans notre pensée la nouvelle gare devrait être établie sur la ligne Paris-Lyon-Saint-Étienne en ayant son axe dans le prolongement du cours Bayard. L'espace libre entre le bâtiment et le cours Charlemagne, permettrait d'installer un square avec les chemins d'accès pour le départ et l'arrivée. Il suffirait donc de conserver la voie ferrée qui se détache du pont de la Quarantaine et se dirige au sud en évitant la gare actuelle.

L'emplacement présenterait ainsi des dégagements commodes par les deux belles avenues qui se croisent en ce point. De plus il serait bon de prévoir, pour un avenir plus ou moins éloigné, l'établissement d'un pont reliant directement la presqu'île avec le quartier de la Mouche; sa place future est naturellement indiquée en face de l'embarcadère, c'est-à-dire dans le prolongement du cours Bayard.

Voyons maintenant la disposition des lignes ferrées.

Nous avons déjà dit qu'il serait peut-être possible, sans gêner le service de l'exploitation, de supprimer totalement la communication actuelle entre la gare de la Mouche et le tunnel de Saint-Irénée par l'ancienne gare de Perrache. Dans cette première hypothèse le raccordement entre la nouvelle gare et les lignes de la Méditerranée, du Dauphiné et de Genève, se ferait à l'aide d'un nouveau pont à construire sur le Rhône à l'extrémité de la presqu'île; la voie ferrée se détacherait de la ligne de Saint-Étienne et traverserait le cours Perrache, pour s'engager sur le nouveau pont et rejoindre, par les terrains de la Mouche, les lignes précitées.

Cette combinaison pourrait conduire à établir une gare à voyageurs à Lyon-Guillotière, pour les trains de la direction de Genève, disposée en rebroussement à l'ouest du bâtiment à marchandises, c'est-à-dire située à l'extrémité de l'avenue de Saxe.

Cette première solution serait la moins coûteuse, elle ne nécessiterait à la Compagnie des chemins de fer aucune expropriation, ni achat de terrains, car le P.-L.-M a un espace disponible considérable dans la presqu'île, et la vente du sol de l'emplacement de l'ancienne gare, qui augmenterait de valeur après le tracé du prolongement des rues actuelles, couvrirait une partie des frais, sans compter la vente des matériaux de démolition et le prix du terrain rendu libre par la suppression du raccordement Lyon-Guillotière-Perrache.

Malgré ces avantages nous pensons que les nécessités de l'exploitation exigeront le maintien d'un raccordement direct entre Lyon-Guillotière et la nouvelle gare de Perrache, afin de centraliser tous les services et conserver un point unique de départ ou d'arrivée dans l'intérêt même des voyageurs, tout en augmentant la raison d'être du projet si souvent émis de création d'une gare à l'extrémité de l'avenue de Saxe.

Il convient donc d'étudier plus spécialement cette dernière hypothèse.

Le plan de la Ville montre que l'on peut fort bien réunir directement la nouvelle gare, supposée placée en face le cours Bayard,

avec le débouché ouest du pont actuel du chemin de fer sur le Rhône, pont qui serait conservé. Il suffirait pour cela d'une ligne courbe à 300 mètres de rayon.

La traversée des nouvelles rues, tracées en prolongement des anciennes, se ferait au moyen d'un passage supérieur; une longueur de 200 ou 250 mètres devrait toutefois être établie sur viaduc, ce serait la portion située à l'ouest du cours Charlemagne.

Cette solution nécessiterait l'expropriation de l'immeuble situé au nord-ouest de l'intersection des cours Charlemagne et Suchet, mais ce serait la seule que comporterait le projet.

Avec cette disposition nous pensons qu'il est inutile de conserver une ligne directe, évitant la nouvelle gare, entre le pont de la Quarantaine et l'ancien pont sur le Rhône, la presque totalité de l'emplacement de l'ancien embarcadère pourrait donc être utilisée, après déblaiement, en constructions nouvelles.

Il faut remarquer que la nouvelle gare serait disposée en rebroussement pour tous les trains qui la traverseraient, si on n'installait pas le nouveau raccordement au sud de la presqu'île. Comme ce serait certainement une gêne constante pour le service des trains à grande allure, express ou de messageries, il convient d'envisager comme nécessaire la création de ce raccordement. Les trains à grande vitesse traverseraient alors la nouvelle gare, sans rebroussement, du sud au nord, tandis que les autres continueraient à emprunter l'ancienne ligne, s'arrêteraient à la future station de Lyon-Guillotière, et aboutiraient par le nord à Lyon-Perrache.

Nous avons dit que ce nouveau raccordement pourrait se détacher de la ligne de Saint-Étienne, un peu en amont du bâtiment de l'octroi, au moyen d'une courbe de 350 mètres de rayon, et traverser le Rhône en face les terrains dégagés de la Mouche.

On ne rencontrerait pas, de ce côté, de réelles difficultés pour l'établissement des voies, l'installation des grandes usines étant en dehors du tracé proposé.

Un des avantages de ce projet de transformation est sans contredit la possibilité de la création commode de trains de grande ceinture quand le raccordement Oullins-Tassin par la vallée de l'Yzeron, dont il est toujours question surtout au point de vue stratégique, pourra être construit. Les trains légers affectés à cette ligne de ceinture, partiraient de la nouvelle gare de Perrache, passeraient à Oullins, Baunant, Francheville, Tassin, Dardilly (en empruntant la nouvelle ligne de Givors à Paray-le-Monial), Chazay-d'Azergues, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Couzon, Collonges, Saint-Clair, Brotteaux, Guillotière et reviendraient à Perrache. Bien entendu, nous ne parlons pas de toutes les stations intermédiaires, de plus d'autres trains pourraient suivre le circuit inverse en passant par le nouveau raccord de la Mouche, afin de desservir la région industrielle qui s'étend jusqu'à Saint-Fons, et remonter dans la direction Saint-Clair, Collonges, etc.

Tel est, dans ses grandes lignes, le résumé des transformations que comporterait le projet de déplacement de la gare de Perrache. Il est certain que les dépenses seraient ainsi réduites à leur minimum, si l'on veut se décider une bonne fois à mettre en valeur la presqu'île, tout en assurant un développement considérable aux services de banlieue.

Dans une autre étude plus détaillée nous tiendrons compte des travaux complémentaires indispensables, en ce qui concerne la Voirie municipale, afin que les quartiers intéressés puissent intégralement profiter de cette utile transformation.

Nous publierons, dans un prochain numéro de la *Construction Lyonnaise*, le plan d'ensemble de la presqu'île indiquant les bases générales de notre avant-projet.

D. C., ingénieur.

## L'ARCHITECTURE AU SALON

Voici un mois que la Société lyonnaise des Beaux-Arts a ouvert son Exposition annuelle installée au pavillon provisoire de la place Bellecour. Je dis provisoire avec intention, car cette construction ambulante qui est établie là chaque année, n'est pas du plus heureux effet et ne contribue guère à l'embellissement de la place. Aussi bien est-il question depuis longtemps déjà d'un édifice affecté à cette destination, espérons que cette idée ne tardera pas trop à recevoir une solution favorable.

Je me suis donc rendu au Salon, il y a quelques jours, avec l'intention d'examiner particulièrement les envois de la section d'architecture, qui intéressent plus spécialement les lecteurs de la *Construction lyonnaise*.

Je dois avouer que j'éprouvai d'abord quelque embarras à trouver ladite section d'architecture. Enfin, après avoir parcouru les diverses salles j'ai fini par découvrir, dans une petite annexe, trois projets comportant ensemble cinq ou six châssis.

M. Micoud nous montre la vue perspective d'un projet d'hôpital pour la ville de Saint-Étienne, ainsi qu'un projet de bibliothèque et de palais municipal de conférences. M. Pachiaudi expose un projet de bibliothèque qui a obtenu un premier prix au concours de la Société académique d'Architecture de Lyon.

Et c'est tout, pour l'architecture proprement dite! Tout, lorsque j'aurai signalé une vue perspective intérieure de la salle de la Bourse au palais du Commerce de Lyon, dessin correct, mais aquarelle froidement rendue, par M. Buis; une vue intérieure de l'église de Saint-Germain-des Prés, par M. Tony Garnier, très bonne aquarelle qui mérite une mention spéciale; et, trois dessins au crayon, vues de l'Ancien Convent à Constance (grand duché de Bade), par M. de Veyle.

Ah! elle ne brille guère l'architecture à l'Exposition de Bellecour. Il est vrai que la place qui lui est attribuée n'est pas pour encourager les architectes qui auraient l'intention d'exposer.

Nous savons bien aussi, parbleu, que beaucoup d'architectes ont d'autres occupations plus sérieuses que de préparer des dessins pour une exposition, dans laquelle ils ne seront certainement pas appréciés comme ils le méritent; mais les jeunes, pourquoi n'enverraient-ils pas quelques projets, quelques études, des croquis de voyages? Peut-être, après tout, n'en ont-ils pas le courage (et nous ne pouvons les en blâmer), avec la perspective que leurs œuvres seront reléguées dans un coin, alors que sur les parois des grandes salles, sur la cimaise, aux places d'honneur, on peut voir tant de toiles banales, pour ne pas dire plus.

Allons, Messieurs les Administrateurs de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, rappelez-vous que l'architecture ne doit pas être traitée comme un art secondaire, mettez-la au moins sur le pied d'égalité avec ses sœurs cadettes la sculpture et la peinture; car longtemps avant celles-ci, celle-là servit à traduire les conceptions de l'Art dans son enfance et à écrire l'histoire des premiers âges de l'humanité.

Nous demandons qu'à l'avenir une place plus convenable soit spécialement affectée à la section d'architecture, et nous prions instamment les architectes, les jeunes surtout, nous le répétons, de sortir un peu de l'abstention dans laquelle ils se confinent, non sans quelques raisons pour le moment, il faut en convenir.

Il est incontestable que les œuvres architecturales ne peuvent être comprises de la majorité du public. La compréhension de certaines parties de ces œuvres forcément abstraites demande en effet quelques connaissances spéciales; mais ne seraient-elles comprises et appréciées que d'un petit nombre de connaisseurs, que ce résultat serait déjà à prendre en sérieuse considération.

Nous demandons de plus qu'une section spéciale soit réservée aux productions de l'« Art industriel ». Aux œuvres de ces maîtres

ouvriers, de ces artistes décorateurs, de ces artisans habiles, dont le talent et la fantaisie enrichissent nos demeures de tant d'objets précieux; et dont les charmantes conceptions passeront certainement à la postérité, tandis qu'on mettra au rebut les tableaux prétentieux de ceux qui, aujourd'hui, croiraient déroger en les appelant leurs confrères.

Nous serions heureux de voir la Société lyonnaise des Beaux-Arts suivre en cela l'exemple que vient de donner la Société nationale des Beaux-Arts, que préside notre illustre compatriote Puvis de Chavannes, l'auteur des fresques du Panthéon et de l'hémicycle de la Sorbonne.

Nous demanderions enfin que la composition du jury chargé de procéder à la réception des œuvres présentées fût connue à l'avance. Nous ne parlerons pas du jury des récompenses, car nous sommes partisan de la suppression absolue de toute espèce de distinctions décernées par le jury, dans une exposition; attendu que la consécration du talent d'un artiste par l'opinion publique, nous paraît la plus sûre et la plus haute récompense qu'il puisse ambitionner; c'est de plus la seule à laquelle on ne puisse reprocher d'avoir été légitimement conquise sans faveur ni intrigue.

PERVAL.

empressement par tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale et qui s'intéressent à ses vieux souvenirs. C'est une étude sur les plans et les vues de notre ville qui ont été dessinés depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du xviii<sup>e</sup>; accompagnée de commentaires sur la date de leur exécution, leur origine, leur plus ou moins d'authenticité et d'exactitude et enfin sur les artistes qui en sont les auteurs.

Dans la réalisation de ce programme complexe et difficile, M. J.-J. Grisard a apporté le soin consciencieux, l'application laborieuse, l'érudition, le sens critique et la justesse de vues qui caractérisent ses ouvrages antérieurs et qui l'ont placé au premier

rang parmi nos écrivains lyonnais. Sa *Notice*, comme il l'appelle modestement, est en réalité, une monographie complète de l'iconographie topographique de Lyon pendant les deux siècles les plus remarquables de son existence moderne, avant la période contemporaine. Ces documents sont précieux, car ils constituent tout ce qui nous reste pour faire revivre la physionomie de notre ville à ces époques déjà si éloignées de nous; et la physionomie matérielle d'une cité est encore plus nécessaire à la connaissance de son histoire que le peut être celle d'un individu pour le faire apprécier et juger. M. Grisard a donc rendu ce nouveau service à son pays en établissant l'inventaire de ces *portraits*, comme on disait très



### VUE DE LA VILLE DE LYON EN 1548 PAR ANDROVET DV CERCEAV

FAC-SIMILÉ RÉDIT DE L'EXEMPLAIRE CONSERVÉ À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Reproduction jointe à la *Notice sur les anciens Plans de la ville de Lyon* par J. J. GRISARD

Notre article sur le Salon lyonnais, paru dans notre Supplément du 10 mars dernier, nous a valu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en Chef de la *Construction lyonnaise*,

« Dans votre Supplément du 10 mars 1891, la chronique artistique, signée F. M., sur Meissonier, contient une inexactitude, qui peut passer à l'état de légende et qu'il serait utile cependant de ne pas propager, c'est la suivante :

« Lyon possède de lui son portrait, peint par lui-même, c'est « un cadeau que le maître a fait bien justement à sa ville natale » et qui nous sera cher à double titre, etc. »

« Or, votre honorable correspondant ne s'est pas bien renseigné, car M. Meissonier n'a jamais rien offert ni donné à sa ville natale, et si notre musée est en possession de deux tableaux du maître,

ce n'est pas à sa générosité qu'ils sont dus, comme semble le faire croire la chronique que j'ai l'honneur de vous signaler, il suffit de consulter les documents officiels pour s'en convaincre.

« Je vous serais obligé, Monsieur le Rédacteur en chef, dans l'intérêt de la vérité, de vouloir bien reproduire ces quelques lignes et recevoir l'assurance de ma considération très distinguée.

« Un de vos abonnés,

F. FERRANT,  
47, grande-rue de la Croix-Rousse, Lyon. »

#### NOTICE SUR LES PLANS & VUES DE LA VILLE DE LYON DE LA FIN DU XV<sup>e</sup> AU COMMENCEMENT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR J.-J. GRISARD, ingénieur-topographe. — Lyon, 1891

La curieuse vue de Lyon que nous reproduisons ici est tirée d'un nouvel ouvrage de M. Grisard qui sera accueilli avec un vif

exactement autrefois, de ces portraits de Lyon ancien. Ce sont des matériaux, tout prêts pour être mis en œuvre, qu'il livre ainsi aux historiens, aux savants et aux artistes; car maintenant, grâce à lui, on sait l'âge exact de ces représentations aussi bien que l'autorité qui doit être accordée à chacune d'elles.

Plusieurs vignettes et quatre grandes vues ou plans, choisis parmi les plus rares et les moins connus, fournissent déjà des éléments nouveaux à l'étude et à l'observation, en même temps que par eux-mêmes ils sont un embellissement et un attrait pour ce volume, dont le succès auprès des amateurs et des hommes d'études est certainement assuré.

A. STEYERT.

#### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

##### PROGRAMME DU CONCOURS PUBLIC POUR L'ANNÉE 1891

La Société académique d'Architecture de Lyon, ouvrant chaque année, conformément aux termes de ses statuts, un concours public, propose aux architectes français et étrangers pour sujet de concours de l'année 1891 :

##### UNE CASERNE DE POMPIERS

Cet édifice serait élevé sur une masse de terrain située entre les rues Rabelais, Molière et Pierre-Corneille, et mitoyenne à l'ouest avec des immeubles construits sur toute sa quatrième face parallèle à la rue Rabelais. Il serait prévu pour 250 hommes divisés en deux compagnies.

Les différents services dont se composerait ce monument seraient groupés ainsi :

1° Concierge et corps de garde avec chambre annexe pour télégraphe et téléphone et chambre pour le chef de poste;

2° Service d'incendie.

Salle pour 4 pompes à vapeur et 2 échelles aériennes, chambre de veilleur, écurie, avec fenil, pour 12 chevaux d'attelage et 4 d'état-major, dortoir de l'équipe des pompes à vapeur comprenant 24 hommes et 2 sous-officiers chefs d'équipe;

3° Dépôt du matériel d'incendie et d'école.

Salle de remise des pompes à bras, chars, fourgons, échelles, tours et autres accessoires, salle et tour de séchage du matériel, atelier de réparation et magasin de fourniture et d'équipement;

4° Service d'instruction technique, une salle de cours, une bibliothèque, un gymnase, une grande cour de manœuvres;

5° Service général du casernement.

Ce service comprendrait la cuisine et ses dépendances, un ou plusieurs réfectoires pour les hommes, un réfectoire pour les sous-officiers, le logement du cantinier, une salle de bains avec 4 baignoires, des douches et une salle pour bains de pieds, une petite pièce pour le barbier, un cachot, une salle de police pour les hommes et une pour les sous-officiers, des lavabos, cabinets d'aisance, urinoirs, etc.;

6° Administration.

Pour ce service on disposerait une salle pour les archives et trois ou quatre autres pour la comptabilité, le rapport, les écritures diverses.

7° Service du casernement.

*État-Major.* — Logement du commandant composé d'un bureau avec antichambre et de 6 à 8 pièces.

Logement du capitaine adjudant-major composé de 5 à 6 pièces.

Logement de 2 capitaines, 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants supposés mariés, de 3 à 5 pièces suivant le grade.

*Troupe.* — Dortoirs en nombre suffisant pour les hommes, 4 chambrées de 3 à 4 lits pour les sous-officiers, 2 pièces, chacune à 2 lits, pour le sergent-major et le sergent-fourrier de chaque compagnie, 8 petits logements pour sous-officiers mariés.

Des vestiaires, dépôts, cabinets d'aisances en quantité suffisante.

Les concurrents devront fournir les plans de chaque étage à l'échelle de 0,01 centimètre par mètre. Une façade au moins et une coupe à la même échelle, et un détail d'une partie intéressante du projet à l'échelle de 0,05 centimètres par mètre.

Les projets seront transmis franco au Palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société académique d'Architecture, avant le mercredi 2 décembre 1891, terme de rigueur, aucun délai ne pourra être accordé.

Les concurrents dont les projets seront primés devront donner à la Société, pour être déposée dans ses archives, une épreuve photographique ou un calque de leur projet. Conformément aux statuts de la Société, le jugement du concours sera confié à une Commission composée de sept membres élus au bulletin secret.

Le jugement sera rendu ensuite par la Société également au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Les prix seront distribués aux auteurs des projets primés dans la séance du premier jeudi de février 1892.

1<sup>er</sup> Prix : Une Médaille d'or et une somme de 200 francs.

2<sup>e</sup> Prix : Une Médaille d'argent.

Arrêté en séance au Palais des Beaux-Arts, le jeudi 8 février

LE SECRÉTAIRE,  
P. DESJARDINS.

LE PRÉSIDENT,  
E. JOURNOUD.

NOTA. — Pour tous les renseignements complémentaires et le texte du programme, s'adresser au Secrétariat du Palais Saint-Pierre.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de MM. ARGUILLÈRE et FRAISSENET, 28, quai Jayr.

*Angle sud-ouest des rues Parmentier et Sébastien-Gryphe.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Billet, rue Sébastien-Gryphe, 13. Aux fouilles.

Cabinet de M. E. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

*Avenue de Saxe côté droit et en retour sur la rue Bouchardy.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. J. Thévenet, entrepr. de menuiserie, rue Vendôme, 32; entrepreneurs : maçonnerie, M. Boucarot, 21 rue Stella; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Mongolfier; charpente en bois, M. Frérot, rue Sébastien-Gryphe, 151. Au 3<sup>e</sup> étage.

*Avenue de Saxe, angle cours Gambetta.* Surélévation. Propr., M. Naquin; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Quinty frères, 22, rue Tramassac; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Mongolfier; pierre de Saint-Cyr, M. Renardon, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or; charpente en bois, M. Despeyroux, rue de Vendôme, 259; menuiserie, M. Dumora, rue d'Amboise, 6; charpente en fer et serrurerie, M. Truchon, rue Franklin, 20 bis; plâtrerie et peinture, M. Balouzet, rue de la République, 45; plomberie et zinguerie, MM. Viviant et C<sup>ie</sup>, rue de la Part-Dieu, 22. Au 5<sup>e</sup> étage.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et TEYSSEIRE, 4, rue des Forces.

*Avenue de Saxe angle rue Fénélon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Pr. et entr., M. Rivière, 4, rue Bossuet. Au rez-de-chaussée.

*Rue Cuvier, 27 et 29.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. et entrepr., M. Rivière, 4, rue Bossuet; pierre de Villebois, MM. Gat et C<sup>ie</sup>, à Montalieu-Vercieu (Isère). Au 3<sup>e</sup> étage.

*Fontaines-sur-Saône.* Construction d'un alcazar. Propr., M. Bouvard; entr.: maçonnerie, M. Chomette, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur; charpente en bois, M. Filiolau à Saint-Cyr; menuiserie, M. Dumora; charpente en fer et serrurerie, M. Matignon, 10, quai Saint-Vincent; plâtrerie et peinture, M. Veuillet rue Pomme-de-Pin, 5; plomberie et zinguerie, MM. Delogé et Tournier, rue de Fleurieu, 6. Au rez-de-chaussée.

*A l'angle sud-ouest des rues Mazenod et du Bas-Port.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bourgeat, 22, quai de la Guillotière; entrepreneurs : maçonnerie et pierre de taille, M. G. Malterre, 22, rue Palais-Grillet; charpente en bois, M. Vadot. Aux fondations.

*Angle nord-est des rues Dumoulin et d'Arignon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Rivière, 4, rue Bossuet. Aux fondations.

Cabinet de M. A. CHOMEL, 10, quai de Retz.

*Rue de la Fraternité aux Charpennes.* Construction d'une usine. Propr., MM. Brondel et C<sup>ie</sup>; entrepreneurs maçonnerie et pierre de taille, M. H. Dumont, 4, quai de la Pêcherie; charpente en bois, MM. Marin frères, menuiserie, M. Dumont, 30, rue de l'Annonciade; charpente en fer et serrurerie, M. Allombert; plâtrerie et peinture, M. Sapanet; plomberie et zinguerie, MM. Joubert et Girerd. Aux fouilles.

Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.

*Cours de la Liberté, 40.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Pierre Richard, entrepr. de serrurerie, 6, rue de Marseille; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre tendre, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente en bois, M. Descôtes, 14, rue de la Corderie. Au 4<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. F. COMTE, 1, cours Gambetta.

*Angle nord-est de l'avenue du Château et de la rue Boileau.* Construction de deux maisons de rapport. Propr., M. Billard, entrepr. de maçonnerie, 55, rue Servient; pierre de Villebois, MM. Gat et C<sup>ie</sup>; pierre blanche, M. Lalive; charpente en bois, M. Richard, 83, grande rue de la Guillotière, Aux voûtes.

Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.

*Angle sud-est de l'avenue de Saxe et de la rue Mazenod.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Buzzini, entrepr. de plomberie, chemin de Gerland, 50; entrepreneur : maçonnerie et pierre de taille, M. Duchez, 15, boulevard des Casernes. Aux fouilles.

*Rue Clos-Suiphon, 23.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Dalfort, à la Talaudière (Loire) Basses fondations.

*Rue d'Aguesseau, 7.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M<sup>me</sup> veuve Rochon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn. Basses fondations.

Cabinet de M. CURNY, 351, rue Paul-Bert.

*Rue Molière, angle rue Bonnel.* Construction d'une caserne pour gardiens de la paix. Propr., la ville de Lyon et l'État; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Durand et C<sup>ie</sup>, 175, grande rue de la Guillotière, Au rez-de-chaussée.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie.

*Angle des rues Cavanne, de la Lône, Béarn et Parmentier.* Construction d'un hôpital. Propr., la société civile de l'hôpital Saint-Joseph; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; pierre de Saint-Cyr, M. Sériziat, à Saint-Fortunat; pierre de Trept, M. Camus, à Trept (Isère); charpente, M. Descote fils, 14, rue de la Corderie. Aux fondations.

Cabinet de M. FEUGA, 6, place des Célestins.

*Place Vendôme, 8.* Construction d'un bâtiment pour magasins et entrepôts. Propr., M. Brossette, place Bellecour; entrepreneurs : maçonnerie, M. Tar-

naud, 19, rue de la Claire; charpente en bois, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme. Aux fouilles.

*Rue de la Part-Dieu, angle de la rue du Commandant Dubois.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nann, entrepr. de maçonnerie, 30, cours de la Liberté; entrepreneurs: pierre de Villebois, MM. Gat et C<sup>ie</sup>, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Guille, 35, rue Malesherbes; charpente en bois, M. Janin; serrurerie, M. Euler. Au 1<sup>er</sup> étage.

Cabinet de M. GROBOZ, 65, rue de la République.

*Rue Sala, 12.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Chomel; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jamot et C<sup>ie</sup>, 8, rue du Plat; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; pierre tendre, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente en fer et serrurerie, M. Euler, 21, rue de la Part-Dieu; plâtrerie et peinture, M. Balouzet, 45, rue de la République. Au 1<sup>er</sup> étage.

Cabinet de M. GUIGUET, 13, rue de Jussieu.

*Cours de la Liberté, angle de la rue de la Part-Dieu.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. P. Richard, entrepr. de serrurerie, 6, rue de Marseille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; pierre de Villebois, M. Péju à Porcieu (Isère); pierre tendre, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente en bois, M. Doublier, cours Lafayette. Au 5<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. GUILLOT, 77, cours Lafayette.

*Rue Chevreul.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: maçonnerie, M. Robeyraud; charpente en bois, M. Dreux; charpente en fer et serrurerie, MM. Simon-Perret et C<sup>ie</sup>. Au 2<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

*Rue de la Charité entre les rues François-Dauphin et Sala.* Construction d'un hôtel. Propr., la société du journal le *Nouvelliste*; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Gigodot et C<sup>ie</sup>, 87-89, rue Pierre-Corneille. Gros fers et serrurerie, M. Pelisson, 36, rue Saint-Joseph. Au 1<sup>er</sup> étage.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

*Angle nord-est de la rue Masséna et du boulevard des Casernes.* Construction de plusieurs bâtiments pour ateliers. Propr., M. Bony; entrepreneurs: maçonnerie, M. Titena; pierre de Saint-Fortunat, M. Seriziat; pierre de la Grive, M. Paire; charpente en bois, M. Lafosse; charpente en fer et serrurerie, M. Grobon Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

*Cours Gambetta (côté gauche), et rue des Passants.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Chaize, entrepr. de maçonnerie, avenue de Saxe, 234; entrepreneurs: pierre de Trept, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente en bois et menuiserie, MM. Camps et C<sup>ie</sup>, à Annemasse (Haute-Savoie); charpente en fer et serrurerie, M. Arnaud, 248, rue Vendôme; plâtrerie et peinture, M. Motto, 177, rue Pierre-Corneille. Aux fondations.

*Cours Gambetta (côté gauche).* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Motto, entrepr. de plâtrerie et peinture, 177, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, M. Chaize, 177, avenue de Saxe; pierre de Trept, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente en bois et menuiserie, MM. Camps et C<sup>ie</sup>, à Annemasse (Haute-Savoie); charpente en fer et serrurerie, M. Arnaud, 248, rue Vendôme. Aux fondations.

*Rue Pierre-Corneille (côté droit), entre le cours Lafayette et la rue Fénelon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Dumont et C<sup>ie</sup>; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen; pierre de Villebois, M. Besson, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente en bois, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; charpente en fer et serrurerie, M. Queyras, 8, rue Neuve; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 9, rue des Archers. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de MM. RIPERT et PETIT, 48, cours Morand.

*Rue Saint-Joseph, 54.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lagoutte, entrepr. de serrurerie, 19, rue Vieille-Monnaie; entrepreneurs: maçonnerie, M. Arharéaz, 151, rue Sébastien-Gryphe; pierre de Villebois, MM. Gat et C<sup>ie</sup>, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban; charpente en bois, M. Janin, à Ecully. Au 1<sup>er</sup> étage.

Cabinet de M. Louis ROGNAT, 281, avenue de Saxe.

*Grande rue de la Guillotière, 23.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Brunard, entrepr. de serrurerie, 39, grande rue de la Guillotière; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, 48, cours de la Liberté; pierre de Trept, MM. Vinard et C<sup>ie</sup>, à Trept (Isère); pierre blanche, MM. Motte et Portalis, 30, rue Montesquieu; charpente en bois, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme; menuiserie, M. Marquis, 39, rue des Passants; plomberie et zinguerie, M. Pigeat, cours de la Liberté, 92. Aux fondations.

Cabinet de M. ROUX-MEULIEN, 6, rue Vaubecour.

*Place des Hospices, angle des rues Vendôme et de Sully.* Construction d'un hôtel privé. Propr., M. Chavant, 32, cours Morand; entrepreneurs: maçonnerie, M. Tarnand, 19, rue de la Claire; charpente en bois, M. Débat, 71, chemin Bellecombe. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de M. François ROUX, 60, avenue de Noailles.

*Cours Gambetta, 21.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Paré frères, entrepr. de plâtrerie et peinture, 28, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. F. Parot, 57, rue Vendôme; pierre de Villebois (non désigné). Aux fouilles.

*Nouveau Mont-de-Piété.* — *Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu.* Propr., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, 33, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Lucenay, M. Guillaume; charpente, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Pétavil, 5, rue Godefroy. Couvert.

*Pont du Midi sur le Rhône.* — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad; ingénieur, M. Fabrégue; conducteur, M. Tardy. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Savey et C<sup>ie</sup>, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Drôme.** — *Le 10 mars.* — Mairie de Valence. Place de Valence. Service du génie. Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments militaires de la place de Valence pendant les années 1891 à 1896 inclus. — Maçonneries, etc. M. Mathieu Ducol, à Valence, adjud. à 1 p. 100. — Charpente, M. Vinard, à Valence, adjud. à 15 d'augmentation. — Ferronnerie, M. Collot, à Valence, adjud. à 16 d'augmentation. — Zingage, M. Vergier, à Valence, adjud. à 15 d'augmentation. — Plâtrerie, peinture, M. Rochas, à Valence, adjud. à 15 p. 100.

**Loire.** — *Le 14 mars.* — Préfecture. Travaux du canal de Givors: 1<sup>o</sup> terrassements et maçonneries; 2<sup>o</sup> portes d'écluses, entre la tête amont du bassin de Rive-de-Gier et la 32<sup>e</sup> écluse. Terrassements et maçonnerie. Mont., 139.000 fr. M. Bonnardel, à Mollevat, adjud. à 24 p. 100. Portes d'écluses. Mont., 23.000 fr. MM. Maillet frères, à Rive-de-Gier, adjud. à 17 p. 100.

**Loire.** — *Le 14 mars.* — Préfecture. Travaux de construction d'une chaussée en pavés d'échantillon dans la traverse de Saint-Chamond, entre les points kilométriques 17 k. 020 et 18 k. 504,5, sur la route nationale n<sup>o</sup> 88. Mont., 32.000 fr. M. Remillier, à Saint-Chamond, adjud. à 15 p. 100.

**Loire.** — *Le 14 mars.* — Préfecture. Travaux de restauration des abords du barrage de Couzon, sur le canal de Givors. Mont., 30.000 fr. M. Olivier Félix, à Montbrison, adjud. à 22 p. 100.

**Loire.** — *Le 22 mars.* — Mairie de la Talaudière. Construction d'une école maternelle et agrandissement de l'école des filles. Mont., 45.597 fr. M. Clairat-Annet, rue de Roanne, 18, à Saint-Etienne, adjud. à 11 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — *Le 16 mars.* — Mairie de Châlon. Installation de l'école de dessin dans l'immeuble rue de l'Arc, acquis de la fabrique Saint-Pierre. Maçonnerie. Mont., 6.399 fr. 74. M. Maraud, 10, rue de la Mare, adjud. à 13 p. 100. Charpente et menuiserie. Mont., 4.372 fr. 15. M. Hyacinthe Amiel, 14, rue Denon, adjud. à 23 p. 100. Serrurerie. Mont., 878 fr. M. Zéphirin Broc, 25, rue Denon, adjud. à 21 p. 100. Plâtrerie, peinture, vitrerie, tenture. Mont., 1.205 fr. 02. M. François Maraud, adjud. à 22 p. 100. Couverture, plomberie. Mont., 964 fr. 23. M. Pierre Derapoz, 23, rue aux Pèvres, adjud. à 16 p. 100.

**Savoie.** — *Le 21 mars.* — Mairie d'Alberville. Entretien, grosses réparations et constructions concernant les bâtiments communaux, la voirie et les eaux, de 1891 à 1896. Mont., 5.000 fr. M. Marcellin Merlot, à Alberville, adjud. à 5 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — *Mercredi 8 avril.* — Mairie de Lyon. Adjudication des fournitures de candélabres et de lanternes nécessaires pour l'éclairage public pendant cinq années, du 1<sup>er</sup> mai 1891 au 30 avril 1896. — 1<sup>o</sup> lot. Fournitures de candélabres. Mont., 3.000 fr. Caut., 400 fr. — 2<sup>o</sup> lot. Fournitures de lanternes. Mont., 3.000 fr. Caut., 500 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs aux dites fournitures, sont déposés à la mairie de Lyon (1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés de 9 h. du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

**Rhône.** — *Lundi 20 avril, 3 h.* — Mairie de Lyon. Service de l'artillerie de Lyon. Adjudication de bois. Il sera procédé, le 20 avril 1891, à 3 heures du soir, à la mairie de Lyon (hôtel de ville), à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de bois divers divisée en sept lots dont la composition est donnée au cahier des charges relatif à cette fourniture.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de l'artillerie de la place de Paris (avenue de Saxe n<sup>o</sup> 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Lyon.

*Nota.* — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication doit faire parvenir au directeur d'artillerie, à Lyon, le 14 avril 1891, avant 10 heures du matin, les pièces énoncées au cahier des charges (art. 14).

**Ain.** — *Mercredi 15 avril.* — Préfecture. Travaux à exécuter à la sous-préfecture de Trévoux. — 1<sup>o</sup> lot. Construction des piliers en pierre de taille de la cour d'honneur. Mont., 976 fr. 36. Caut., 50 fr. — 2<sup>o</sup> lot. Construction des grilles fixes et mobiles de la cour d'honneur. Mont., 1.675 fr. Somme à valoir, 530 fr. Caut., 120 fr.

Chaque concurrent sera tenu de justifier de sa nationalité s'il en est requis, et de présenter un certificat constatant sa capacité et indiquant l'importance des travaux qu'il aura exécutés.

Les plans, devis et cahier des charges, relatifs aux travaux dont il s'agit, sont déposés à la préfecture de l'Ain (3<sup>e</sup> division), où ils seront communiqués aux entrepreneurs, ainsi que dans les bureaux de l'architecte, faubourg de Mâcon, n<sup>o</sup> 10, Bourg.

**Ain.** — *Mercredi 15 avril, 2 h. 1/2.* — Préfecture. Ponts et chaussées. Service spécial du Rhône. Travaux à exécuter pour l'entretien des ouvrages qui intéressent la navigation et la défense des rives du Rhône, pendant les années 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895. — 1<sup>o</sup> lot. Ain. Rive droite, du château du Parc au pont de Briord. Dép. ann., de 20.000 à 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr. Cautionnement définitif, 1.000 fr. — Haute-Savoie. Rive gauche, de l'embouchure des Ussets à celle du Fier. Dép. ann., de 500 à 1.000 fr. Cautionnement provisoire, 25 fr. Cautionnement définitif, 25 fr. — Savoie. Rive gauche, de l'embouchure du Pier à celle du Guiers.

Dép. ann., de 12.000 à 24.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr. Cautionnement définitif, 600 fr. — Isère. Rive gauche, de l'embouchure du Guiers au pont de Briord. Dép. ann., de 8.000 à 16.000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr. Cautionnement définitif, 400 fr. Total de la dép. ann. du 1<sup>er</sup> lot, 40.500 à 81.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ain. Rive droite, du pont de Briord à la limite amont du département du Rhône. Dép. ann., de 10.000 à 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 650 fr. Cautionnement définitif, 650 fr. — Isère. Rive gauche, du pont de Briord à la limite amont du département du Rhône. Dép. ann., de 5.000 à 15.000 fr. Cautionnement provisoire, 350 fr. Cautionnement définitif, 350 fr. Tot. de la dép. ann. du 2<sup>e</sup> lot, de 15.000 à 40.000 fr.

Chaque concurrent sera tenu de présenter : un certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art, et visé par M. Girardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai des Brotteaux, n° 5, à Lyon, huit jours au moins avant l'adjudication, les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. du soir ; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Nicolas, ingénieur ordinaire à Lyon, avenue de Saxe, n° 234, de 10 h. du matin à 4 h. du soir.

**Ain.** — Jeudi 9 avril, 2 h. — Mairie de Replonges. Construction d'une maison d'école de filles avec classe enfantine. Mont., 25.179 fr. 93. Caut., 2.000 fr.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'architecte, M. Pinchard, rue Saint-Brice, 32, à Mâcon, qui visera le certificat jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

**Isère.** — Dimanche 12 avril, 2 h. Mairie de Saint-Sébastien. Construction d'une école de filles au hameau chef-lieu. Mont., 12.823 fr. 66. Caut., 700 fr.

Renseignements soit à la mairie de Saint-Sébastien, soit chez M. Richard.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 12 avril. — Mairie de Charoay-lez-Macon. Construction d'une école d'adultes, bibliothèque, etc., et réparation, aux écoles et à la mairie. Mont., 14.459 fr. 43, non compris, éventualités et honoraires. Caut., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'architecte, M. Pinchard, rue Saint-Brice, 32, à Mâcon qui visera les certificats jusqu'au 4 avril.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 12 avril, 1 h. — Mairie de Luguy. Reconstruction de la halle. Mont., 17.565 fr. 33, non compris les honoraires de l'architecte. Renseignements à la mairie.

## SOCIÉTÉS

### — FORMATIONS, MODIFICATIONS, DISSOLUTIONS —

1<sup>er</sup> mars 1891. Formation de la société Micheletti frères, entrepr. de plâtrerie et peinture, 7, rue Sala. Durée 10 ans. Cap. 12.000 fr.

4 mars. Dissolution de la société Aimone frères, entrepr. de plâtrerie et peinture, 16, rue Victor-Hugo. Liquid. les deux associés.

24 février. Formation de la société Jacquet et Jullian, entrepr. de serrurerie, 6, rue Luizerne, et 2, rue Valferrière. Durée 6 ans et 4 mois. Cap. 6.140 fr.

1<sup>er</sup> mars. Formation de la société Comptoir de vente de briques rouges, tuiles, etc., des fabricants réunis de Givors, ayant son siège, rue des Tuileries, à Givors (Rhône). Durée 9 ans et 10 mois. Cap. 6.900 fr.

20 mars. Formation de la société Jean Parré et Georges Bataille, entrepr. de plâtrerie et peinture, 1, rue Doré. Durée 10 ans. Cap. 10.000 fr.

12 mars. Dissolution de la société Dominique et Achille Forni, entrepr. de plâtrerie et peinture, 114, rue Molière. Liquid. M. Dominique Forni.

24 mars. Dissolution de la société Pénelon frères, entrepr. de maçonnerie, 49, cours Vitton.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

### MAISONS

Place Saint-Jean, 2. Superf. 490 m. Acq. M. Jean Dervieux fils, 31, rue Mercière, au prix de 409.500 fr.

## AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Mairie de Lyon.** — Conformément à une délibération du Conseil municipal du 6 mars 1888, les travaux désignés ci-après, à exécuter à l'Orphelinat municipal, rue des Missionnaires, 48, doivent faire l'objet d'une adjudication restreinte en trois lots, évalués comme suit :

1<sup>er</sup> lot : Marbrerie, 1000 fr., cautionnement 100 fr.

2<sup>e</sup> lot : Fumisterie, 3000 fr., cautionnement 300 fr.

3<sup>e</sup> lot : Installation des eaux et du gaz, 3100 fr., cautionnement 310 fr.

En conséquence, les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer à la Mairie Centrale, 1<sup>re</sup> division, bureau des Travaux de la Ville, leur soumission sous pli cacheté au plus tard le samedi 4 avril 1891, terme de rigueur.

Cette soumission devra être accompagnée : 1<sup>o</sup> D'un certificat du Maire de l'arrondissement habité par l'entrepreneur, constatant que ce dernier est patenté pour la profession à laquelle se rapporte sa soumission ; 2<sup>o</sup> d'un certificat sur papier timbré, délivré par un Architecte connu, établissant la capacité professionnelle de l'entrepreneur. Ce certificat ne devra pas avoir plus de trois mois de date et devra être visé par le Maire de Lyon ou son délégué au-

quel il devra être présenté huit jours au moins avant le terme fixé pour la remise de la soumission ; 3<sup>o</sup> d'un récépissé de la Recette municipale constatant le versement, à titre de cautionnement, de la somme fixée ci-dessus afférente à chaque lot.

En ce qui concerne les Sociétés d'ouvriers français, constituées dans l'une des formes prévues par l'article 19 du Code de Commerce ou par la loi du 24 juillet 1867, elles pourront être admises à concourir à l'adjudication, conformément au décret du 4 juin 1888, réglant les conditions d'admission de ces Sociétés aux marchés de travaux et fournitures à passer avec l'État.

Les devis et cahier des charges relatifs à ces travaux sont déposés à la Mairie de Lyon, 1<sup>re</sup> division, 4<sup>e</sup> bureau, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Au Conseil municipal.** — Dans la séance du 23 mars, le Conseil municipal a pris une délibération autorisant l'Administration à accepter les propositions présentées par MM. Pansu et fils et M. Gubiand, ayant pour effet d'être substitués aux lieu et place de M. Amigues, décédé, qui était adjudicataire des travaux d'entretiens des bâtiments communaux et ceux nécessaire à l'agrandissement des salles d'anatomie de la Faculté de médecine.

**L'élargissement de la rue Grenette.** — Un projet qui a pour but l'élargissement de la rue Grenette, à 16 mètres, va prochainement aboutir.

Une enquête ouverte à ce sujet, à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement, n'a donné lieu à aucune réclamation : c'est une preuve convaincante que cet élargissement répond à des besoins réels, reconnus par le public et que sa réalisation constitue pour le quartier une amélioration profitable à tous les habitants.

Les formalités préliminaires sont à peu près terminées, le Conseil municipal a approuvé le projet, il est donc probable qu'on en entreprendra bientôt l'exécution.

**L'élargissement de la rue Moncey.** — S'il est une opération bien menée c'est certainement celle-là. Toute la partie comprise entre la rue Garibaldi et l'avenue de Saxe sera bientôt à l'alignement, car les quelques masures qui restent debout seront très probablement démolies au mois de juin prochain.

L'Administration des Hospices mérite surtout des éloges : grâce à elle on a pu conduire rapidement cette transformation dont la nécessité était urgente.

Il est utile de compléter l'œuvre si bien commencée, et, à ce sujet, nous demanderons à l'Administration ce qu'elle a décidé pour l'espace disponible situé au nord du groupe scolaire de la rue Mazenod. Cette étendue, traversée en diagonale par la rue Moncey, est rectangulaire, on pourrait fort bien y installer un square pour le III<sup>e</sup> arrondissement, très mal partagé sous ce rapport. Nous pensons que cet emplacement ne pourrait être mieux choisi, car le square en question serait à proximité d'un grand centre de population et se trouverait en face du groupe scolaire.

D'ici à quelques mois les vieilles maisons qui l'entourent disparaîtraient et faire place à de belles constructions. Nul doute que cette place deviendrait ainsi une des plus belles et plus agréables de tout le quartier. Il suffit de vouloir, car la dépense serait très minime.

**La sculpture sur bois.** — La sculpture sur bois est un art particulièrement ingrat et difficile : aussi les artistes qui s'y livrent deviennent-ils de plus en plus rares.

A l'Exposition lyonnaise des Beaux-Arts il n'y a, cette année, qu'une seule sculpture sur bois : c'est un petit médaillon très finement fouillé, représentant le portrait du vice-président des Touristes lyonnais. L'artiste, M. Georges Toupet, est un sculpteur de talent, qui s'était déjà fait remarquer au Salon de l'année dernière.

**Le Matériel du P.-L.-M.** — On annonce que la Compagnie P.-L.-M., se propose d'apporter des modifications considérables dans ses wagons de voyageurs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe.

Ces voitures seraient complètement transformées.

Les voitures de 1<sup>re</sup> classe seront à quatre compartiments de six places; chaque compartiment aura accès sur un couloir latéral régnant tout le long du wagon. Ce couloir aboutira à chaque extrémité à un *soufflet* de communication, analogue à celui des wagons-postes, par lequel on circulera librement d'une voiture à une autre.

Au bout de ce couloir sera ménagé un water-closet. Dans chaque compartiment les sièges seront munis de coulisseries leur permettant de s'avancer horizontalement jusqu'à pouvoir presque rejoindre le siège faisant vis-à-vis et former ainsi une véritable couchette, quand ce siège vis-à-vis ne sera pas occupé.

Les wagons de 2<sup>e</sup> classe auront une disposition analogue et contiendront huit places par compartiment.

Ces transformations sont d'ores et déjà choses décidées et bientôt les premières nouvelles voitures seront mises en circulation.

**Le quartier de la Croix-Rousse.** — Il semble que l'on cherche à être moins ingrat pour cet arrondissement, si longtemps délaissé, car certaines idées ont été mises en avant pour la régénération de ce quartier.

Il serait bien temps de se mettre à l'œuvre si l'on ne veut pas accélérer le dépeuplement du plateau de la Croix-Rousse. Jusqu'ici toute l'attention de nos édiles a été concentrée sur la rive gauche, et presque rien n'a été fait pour certains quartiers de la rive droite.

Le pont monumental de Fourvière, avec sa ligne ferrée, sera

un des moyens les plus certains pour ramener la vie industrielle au IV<sup>e</sup> arrondissement, mais il faut se hâter.

De plus, il faut bien qu'on se décide à assainir le quartier, à créer quelques artères nouvelles qui, en dégagant convenablement les points importants, ramèneront l'air et la lumière en supprimant les vieilles masures.

Il est certain que, si le plateau de la Croix-Rousse était mieux assaini on s'y porterait de préférence pour y habiter, car sa situation est vraiment belle et le séjour y serait des plus agréables.

On peut fort bien réserver à ce quartier les nouvelles constructions qu'il serait possible d'y installer. On a déjà proposé d'y construire la future manufacture des tabacs, car elle ne pourra rester à son lieu actuel, l'idée est excellente et nous faisons des vœux pour qu'elle soit prise en sérieuse considération. Rien n'empêcherait d'installer une caserne, construction qui sera nécessaire quand tous les forts de l'ancienne enceinte seront démolis, nous soumettons ces propositions aux autorités compétentes, et nous sommes persuadé que l'on étudiera sérieusement l'importante question de la régénération du quartier de la Croix-Rousse.

**Une trouvaille.** — En procédant aux travaux de fondations des nouvelles Facultés de Droit et des Lettres, les ouvriers ont mis à découvert de nombreux restes d'anciens bateaux, ainsi que des chaînes, le tout assez bien conservé.

On a également trouvé quelques pierres d'assises d'un moulin qui avait dû être construit sur les bords mêmes du bras du Rhône, qui passait autrefois à cet endroit.

Le Gérant : PITRAT AINÉ

LYON, IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verduin.

### CARRIÈRES, MINES

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure. **JEUGEON AINÉ**, entrepreneur et marchand de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

**GUILLOT (M.)**, entrepreneur. Bureaux 6, quai Claude-Bernard, Lyon. — Fourniture de graviers et sable pour betons et maçonneries. — Petits graviers pour travaux de dallage d'asphalte, de pavage pour allées de jardin, etc. — Cailloux et pavés choisis pour cours, écuries, rigoles. — Entrepôts : pont de la Guillotière, Quai de la Charité, bas port (en face la Manufacture des tabacs).

### FABRIQUE DE CORDAGES

**PAYET FILS**, 22, chemin de Grange-Rouge, 28, chemin des Alouettes, LYON-Monplaisir. Spécialité pour construction, Maçonnerie, Charpente. Cordes et Ficelles. Appareils pour la Gymnastique. Boite : 132. Grande rue de la Guillotière.

### TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

**PIERRES DE TOURNUS**, pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de *Lacrost*, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

**JUMEAU (E.)** rue Cuvier, 37, LYON. Sculpture, Peinture, Mosaïque, Céramique. Dessins et Décorations sur commandes. Nouveaux genres de décorations mosaïques pour plafonds et cloisons, syst. Bt. S. G. D. G. en France et à l'étranger. Expéditions, Déplacements.

**VEUVE ANDRÉ DURET**, 83, cours Lafayette, LYON. Sculpture, Marbrerie et Fumisterie, Dallages en tous genres, Balustrades, Comptoirs, Cheminées, Tables pour cafés, Autels, Chaires, Bénitiers, Tombeaux, Fonts Baptismaux, Scierie hydraulique à Pont-de-Chéruil (Isère). boîtes : place des Cordeliers, 3, place Bellecour, 19 et place des Terreaux, 6.

### TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AINÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils**, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisiers d'Angers.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et Moreuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

**MONTCHANIN**, anciens établissements Ch. Avril. Entrepôt général de Lyon : quai Saint-Vincent, 8, Bureau et magasin d'échantillons : rue du Commandant-Dubois, 1 (près de la nouvelle préfecture). Tuiles, briques poterie de bâtiment. Tuyaux en terre cuite vernis intérieurement, etc.

**CANCALON FRANÇOIS**. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 35. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques, Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication de la tuile de montagne cannelée n° 2, terre molle, dite tuile de montagne. 40 années d'épreuves.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**GAY, MATHIEU ET CHEVROT**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peitoux, du Valbonnais, Verrie-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lombes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

### PRODUITS CERAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges modernes, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

### CONSTRUCTION MÉCANIQUE

**DELACQUIS (J.)**, 3, rue du Château, près le cours Gambetta, Lyon. 18 médailles or et argent. Fournisseur de l'Etat et des hospices civils, breveté S. G. D. G. Matériels complets pour entrepreneurs : **Bétonnières** circulaires à grand travail, nouveau système breveté D. G., pour béton, chaux, ciment et machefer, etc.

### ABAT-JOUR

**ABAT-JOUR A ROULEAU & A MANIVELLE**, avec cables en fils de fer et plaçant les cordes en chanvre à Lyon.

### BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGE

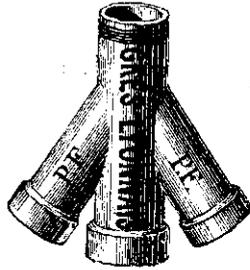
**BATY, (J.)** Scieries à Bulle, Suisse. 217, avenue de Saxe.

**PITRAT AINÉ** à Givors (Rhône). Bois de Charpentes et Parquets. Grandes scieries, parquets, Lames de planchers, Moulures et bois à Bellegarde (Ain).

### TÉLÉPHONES

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES**. Agence régionale, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. Chargé représentant pour Lyon et la région — Vente et pose de **Sonneries électriques**, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles signaux électriques, et **Téléphones domestiques** remplaçant avantageusement les **Porte-Voix ordinaires** pour appartements, usines, château, etc. **Téléphones « Ader »** et autres adoptés par l'Adm. des Postes et Télégraphes dans les Réseaux de l'Etat. Cables pour Lumière électrique etc.

# GRÈS LYONNAIS



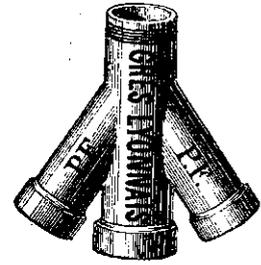
MARQUE DÉPOSÉE

FABRICATION SPÉCIALE DE

## TUYAUX EN GRÈS VITRIFIÉ

POUR

*Conduites d'Eau et d'Acide, Egouts, Colonnes de Fosses*



MARQUE DÉPOSÉE

# PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ÉTIENNE, rue de Roanne (Loire)

## AMEUBLEMENTS

TAPISSERIE — ÉBÉNISTERIE — TENTURES  
FAIT SUR COMMANDE

RÉORGANISATION COMPLÈTE

**E. HAAG, 35, cours Morand, LYON**

MAISON DE CONFIANCE

GRAND CHOIX DE MEUBLES DE TOUS STYLES

ET DE CHAMBRES LOUIS XV

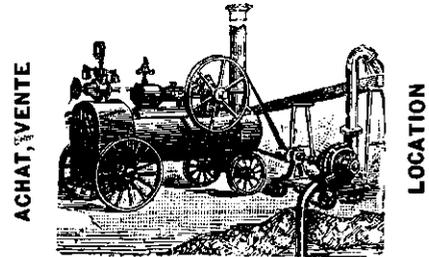
SIÈGES, GLACES, LITERIE

ACHATS — ÉCHANGES — RÉPARATIONS

PRIX RÉDUITS

## MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOILES  
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX



Pompes Letestu, Dumont et autres.  
Grues roulantes, pivotantes, fixes et à vapeur.  
Machines fixes, avec ou sans condensation.  
Treuils fixes et roulants.  
Chaudières Tubulaires, à foyer intérieur, et à bouilleurs.  
Wagons et Matériel Décauville.  
Rails vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHIES

J. ROHMER, 52, cours Perrache, LYON

LA  
Internationale Parisienne

FONDÉE EN 1837

ASSURANCES MUTUELLES

CONTRE

l'Inflation et le Chômage

Capital : UN MILLIARD 600 MILLIONS

Provisions : 4 MILLIONS

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON

2, rue du Bât-d'Argent, 2

PROST FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entre-  
preneur général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. —  
Matériaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

**À VENDRE** près la place de Monplaisir,  
terrain clos, 1.200 mètres, 22 mè-  
tres façade, à 6 francs, s'adresser à M. Benoit, rue  
Pérod, 1.

PAPERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

**MAISON + P. MARTIN**

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRÉTONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTION D'ÉCHANTILLONS

PAPERS PEINTS